



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement

Cayenne, le 08 avril 2016  
07h55

Service Infrastructures  
et Sécurité Routières

District d'Entretien et  
d'Exploitation des  
routes nationales

N° Com/26-16

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Liste des principaux chantiers sur les routes nationales Semaine du 11 au 17 avril 2016

#### Chantiers réalisés sur la route nationale n°1

- **Entre Mana et Saint-Laurent du Maroni, du PR 239+000 au PR 245+000** : fauchage mécanique des accotements, *chantier mobile*.
- **Entre Sinnamary et Iracoubo, du PR 127+300 au PR 144+900** : entretien des ouvrages d'art.
- **Entre Kourou et Sinnamary, du PR 60+000 au PR 62+000** : stabilisation d'accotements, *circulation alternée*.
- **Entre Kourou et Sinnamary, du PR 57+000 au PR 107+000** : réfection de chaussée au point à temps, *chantier mobile*.
- **À Kourou secteur montagne des pères, du PR 50+000 au PR 52+000** : élagage des accotements.

#### Chantiers réalisés sur la route nationale n°2

- **Entre le carrefour « Galion » et le pont « La Comté », du PR 22+000 au PR 27+000** : déforestation et fauchage sous les glissières de sécurité, *circulation alternée*.
- **Entre Régina et Saint-Georges, du PR 125+000 au PR 132+000 et du PR 135+000 au PR 145+000** : traitement de chaussée en enrobé à froid, *chantier mobile*.

**Par ailleurs, des interventions et des chantiers courants sont réalisés tout au long de la semaine, sur l'ensemble de l'itinéraire. Les usagers sont invités à faire preuve de prudence et à porter une attention particulière à la signalisation annonçant les travaux et interventions pour leur sécurité et celle des agents intervenant sur les voies de circulation.**

Les contraintes et aléas de chantier, ainsi que les conditions météorologiques peuvent conduire à reporter ou annuler certains chantiers.

Plus d'information sur le site internet de la DEAL Guyane : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr)